



Conseil communautaire

29 avril 2021

## Rapport de présentation

## ORDRE DU JOUR

*Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2021*

### **Ressources**

1. Signature du marché de fourniture et acheminement d'électricité et services associés  
Rapporteur : monsieur Blanc.....3
2. Désignation d'un nouveau représentant au conseil d'exploitation de la régie des eaux  
Rapporteur : monsieur Granger.....4

### **→ Des créations de postes liées au renforcement des fonctions supports**

3. Création de deux emplois permanents direction « communication »  
Rapporteur : monsieur Blanc.....5
4. Création de deux emplois à la direction « patrimoine »  
Rapporteur : monsieur Blanc.....6

### **→ Des créations de postes liées à des opportunités**

5. Création d'un emploi non permanent pour un contrat de projet – chef de projet petites villes de demain  
Rapporteur : monsieur Blanc.....8
6. Création d'un emploi permanent au secrétariat général – service de remplacement  
Rapporteur : monsieur Blanc.....9

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021*

*Délibérations prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021*

### **Environnement, transition écologique et cycles de l'eau**

7. Demande de sortie du Syndicat Mixte Nord-Dauphiné (SMND)  
Rapporteur : monsieur Spitzner.....11

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021*

*Délibérations prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021*

### **Ingénierie et développement territorial**

8. Convention d'adhésion petites villes de demain - Crémieu  
Rapporteur : le président .....13
9. Acquisition des parcelles appartenant à madame et monsieur Royer, cadastrées sections B 2575 et 2576 situées sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin,  
Rapporteur : monsieur Giroud.....14

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021*

*Délibérations prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021*

### **Services à la population**

10. Modification des tarifs du festival Isle en scène  
Rapporteur : madame Pourtier.....18

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021*

*Délibérations prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021*

### **Points divers**

1. **Attribution du marché de fourniture et d'acheminement d'électricité et services associés**  
 → **Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

### RAPPORT

La fin des tarifs réglementés est intervenue le 31 décembre 2020. Nous bénéficions jusqu'à la mise en place de notre nouveau marché de contrats transitoires. Nous devons résilier ces contrats 15 jours avant le début d'exécution de notre nouveau marché.

Compte-tenu de la complexité des marchés de l'électricité, la communauté de communes a confié en octobre 2020 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'entreprise Opéra Energie pour réaliser un diagnostic de l'ensemble de nos contrats et assister la communauté de communes dans le lancement de la consultation et le choix d'un nouveau fournisseur d'énergie.

Une réunion de présentation de la stratégie d'achat a eu lieu le 04 janvier 2021 en présence des élus.

#### Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivants :

- **Forme de la consultation** : Marché Ordinaire passé en appel d'offres ouvert – Attribution en 28h
- **Allotissement** : Lot unique C4 – C5
- **Durée** : 2 ans et 7 mois, afin de pouvoir relancer un marché avec le groupement d'achat TE38 ensuite Démarrage des prestations au 1<sup>er</sup> juin 2021.
- **Critère de jugement des offres** : 80% Prix / 20% Technique ; sur la base d'un questionnaire méthodologique - 2 sous critères techniques – 2 niveaux de prestation ; des pénalités associées (avec seuil et période de rodage)
- **Démarche Energie Verte** : une part d'électricité renouvelable est demandée par l'intermédiaire de deux PSE, démarche standard avec fourniture de certificats de Garanties d'Origine renouvelable : PSE 1 sur 50% du volume et PSE 2 sur 100% du volume.
- **L'approvisionnement** : ARENH (prix indexé)
- **La structure du prix et évolution du prix** : Sont prévus dans le BPU :
  - terme fixe (C5, Branchements provisoires) + Termes variables
  - distinction des prix par segment, par année, par classe temporelle sans obligation pour un fournisseur de compléter un prix différent
  - distinction des coûts réglementaires
  - répercussions des évolutions réglementaires
- **Le périmètre** :
  - une quarantaine de points de livraison ; indication des futurs ventes de sites et du nouveau siège
  - sans minimum/maximum en montant et en volume
  - ajout/retrait +/-10 % du volume total (MWh) ; /
- **La gestion de la bascule** : opérée par le prestataire dès la notification du marché
- **Facturation, Service client** : Espace client avec graphiques d'évolution de la consommation + graphique d'évolution budgétaire ; historique des consommations sur les factures ; importance de l'interlocuteur dédié ; factures groupées ; champs de personnalisation ; alertes de dépassement de consommation.

Suite à la validation de cette stratégie et à la rédaction des pièces par l'AMO, la consultation a été lancée le 11/02/2021 pour une remise des offres au 06/04/2021.

4 offres ont été remises dans les délais (EDF-E-PANGO-GEG et TOTAL Direct énergie). Les offres ont été analysées dès transmission par Opéra énergie. Le rapport a été remis pour une présentation en commission d'appel d'offres le 07/04, délai très court en raison du délai de validité des offres fixé à 28h (en raison de fluctuation des prix sur le marché de l'électricité).

La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 7 avril à 15h en visioconférence, a, au vu de l'analyse des offres et au classement proposé, retenu l'offre de l'entreprise Total Direct Energie, classée première, pour un montant annualisé de 173 058 €TTC (76,04 €/MWh TTC). Ce montant comprend la prestation supplémentaire éventuelle 2 (PSE2 : garantie d'origine renouvelable sur 100% du périmètre), que la CAO a décidé de retenir compte-tenu du faible surcoût induit (1 024 €/an). L'écart entre le marché actuel et le marché futur est de - 29.7 % sur la partie Energie pour les sites C4 et de - 3% sur les sites C5.

- **Le président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité.**

2. **Désignation d'un nouveau représentant au conseil d'exploitation de la régie des eaux**  
→ **Rapporteur : monsieur Granger, vice-président en charge des cycles de l'eau**

### **RAPPORT**

Les membres du conseil d'exploitation de la régie des eaux ont été désignés, par délibération en date du 17 septembre 2021. Suite à la démission de monsieur Cossiaux de ses fonctions, il convient de désigner un nouvel élu, sur proposition du président.

- **Le président propose au conseil communautaire d'approuver la désignation de XX en tant que représentant des Balcons du Dauphiné au sein du conseil d'exploitation de la régie des eaux.**

**3. Création de deux emplois permanents direction « communication »**  
→ **Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

**RAPPORT**

La communication est au cœur de la stratégie globale des Balcons du Dauphiné. Elle est développée en externe et en interne. La direction de la communication requiert de la polyvalence afin de mener à bien ses missions : magazine, relations presse, conception graphique/PAO, digital, évènementiel/protocole.

Cette direction est également en charge de la communication institutionnelle qui permet de faire le lien entre communes et intercommunalité. Elle fait le relais d'information dans un sens et dans l'autre afin de toujours mieux informer les usagers et habitants des actualités du territoire (ex : diffusion d'informations pratiques en période de crise, explications relatives aux évolutions de tarifs des services, etc.)

La prise de compétence eau et assainissement entraîne un besoin plus important d'informations régulières, voire en simultanée en cas d'urgence, auprès des 21 000 usagers directs mais aussi auprès des communes.

De la même façon, un besoin plus important en termes d'organisation « d'événementiels » est en train d'émerger de manière très significative.

Actuellement, cette direction est composée du poste de directrice à temps complet (1 ETP). Cette personne doit travailler à la définition de la stratégie et la déployer. En début d'année 2020, la volonté de développer ce service a conduit la communauté de communes à recruter une apprentie (0,7 ETP) permettant ainsi le développement de la présence de l'institution sur les réseaux sociaux, vecteurs essentiels aujourd'hui de la diffusion de la communication institutionnelle.

L'harmonisation de la communication est un véritable enjeu pour identifier la « marque Balcons » et ainsi coordonner la communication de la communauté de communes avec les organismes satellites. De ce fait, il est proposé un travail harmonisé avec ces satellites dans une volonté d'efficacité de la communication des Balcons du Dauphiné et dans une logique d'optimisation des ressources humaines et de fonctionnement (notamment par un redéploiement interne des postes).

Pour conclure, des enjeux forts de communication se dégagent sur ce nouveau mandat et permettent de proposer d'étoffer la direction de la communication avec la création formelle de deux postes de chargé(e) de communication polyvalent(e) à temps complet, en lieu et place du poste en apprentissage et de celui de chargé de communication de l'EPIC. De ce fait, cela permettra à la directrice de développer les missions de direction, de pilotage, de conseil et d'accompagnement auprès des communes et de mise en place de véritable stratégie en partageant le volet opérationnel avec les chargés de communication.

**● Le président propose au conseil communautaire la création de deux postes permanents à temps complet, à pourvoir par des agents de catégorie B.**

Il est également proposé une mise à jour du tableau des effectifs au regard de cette création de postes qui représente une augmentation budgétaire de 0,3 ETP, une fois redéployés les coûts liés aux indemnités ainsi qu'à la formation de l'apprentissage et au poste attaché à l'EPIC.

4. **Création de deux emplois permanents à la direction du patrimoine**  
→ **Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

**RAPPORT**

Les Balcons du Dauphiné disposent d'un patrimoine communautaire conséquent composé :

- d'équipements publics (bâtiments communautaires, espace France Services, équipements sportifs, ...),
- de sites touristiques et de loisirs (ViaRhôna, étangs de la serre, chemins pédestres...),
- de bâtiments divers (logements, locaux d'entreprise...),
- de zones d'activités (voirie, délaissés urbains, terrains non commercialisés...),
- de foncier nu (en lien avec les compétences développement économique, aménagement, environnement, eau et assainissement),
- d'une flotte de véhicules et de matériels professionnels.

La mission principale de la direction du patrimoine est d'entretenir ce patrimoine communautaire afin de maintenir sa valeur, de l'adapter aux usages et à l'évolution des besoins, de l'adapter aux changements climatiques.

Par ailleurs, la direction s'assure de la mise aux normes et des contrôles réglementaires nécessaires.

Elle doit également intégrer à ses missions les interventions d'urgence (fuites...) inhérentes à la gestion bâtiminaire et non bâtiminaire.

Enfin, la direction accompagne l'ensemble des services de la collectivité en tant que support lors d'événements, lors des instances ou encore lors de déménagement. Elle gère également les fluides, l'énergie, les déchets, etc.

Actuellement, la direction est composée :

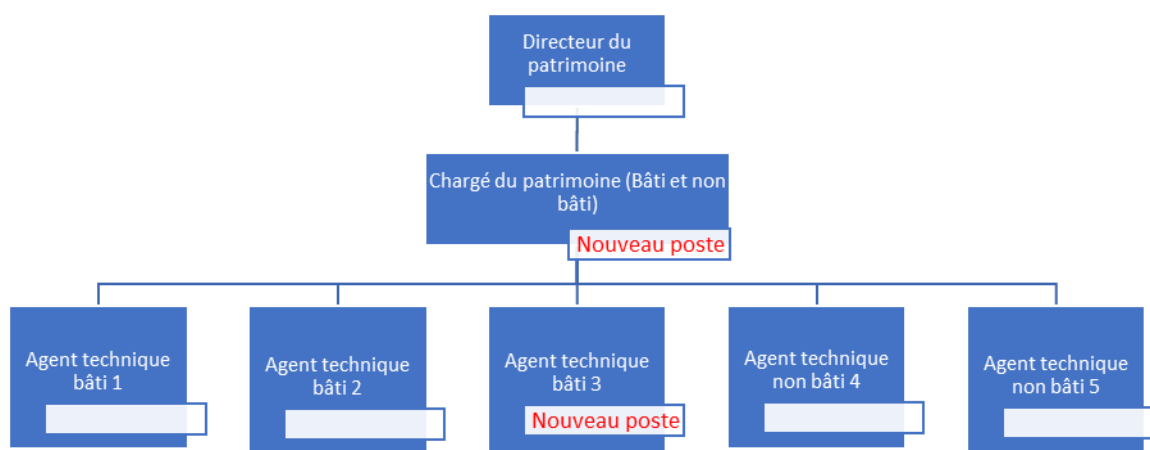
- d'un directeur,
- de 2 agents techniques affectés au patrimoine bâti,
- de 2 agents techniques affectés au patrimoine non bâti.

Depuis le 15 février 2021, un agent technique polyvalent a rejoint l'équipe et ce, jusqu'au 15 août 2021.

Compte tenu de l'augmentation significative de bâtiments à gérer par la direction suite aux transferts de compétences petite enfance et enfance, le nombre important de zones d'activités, des linéaires de voies cyclables, des sentiers de randonnées à entretenir, il est proposé une évolution de la direction qui permettrait :

- de répondre aux demandes et à l'entretien courant,
- de dégager du temps au directeur afin d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie patrimoniale et travailler sur les chantiers d'envergure.

Pour cela, l'organigramme suivant est défini :



Celui-ci comprend deux nouveaux emplois : un emploi de catégorie B de chargé de patrimoine bâti et non bâti ainsi qu'un emploi de catégorie C d'agent technique du patrimoine bâti.

Les missions du chargé de patrimoine sont les suivantes :

- organisation du service et priorisation des travaux, (gestion des plannings/organiser les interventions/apporter de l'anticipation sur les travaux), management de proximité,
- définition des programmes d'intervention et des demandes, analyse des offres, suivi de travaux,

- validation des devis et des factures,
- appui au directeur dans l'élaboration de la stratégie patrimoniale globale et/ou sur l'accompagnement des projets d'envergure,
- gestion de réclamations et diverses demandes urgentes.

Quant aux missions de l'agent technique, elles sont réparties comme suit :

- interventions techniques pour des travaux dits de 1er niveau,
- missions externalisées, toutes thématiques confondues (du bureau de contrôle à l'entreprise exécutante). Les agents font remonter les besoins, demandent des devis, suivent les prestataires. Dans ce cadre, ils organisent et planifient les interventions et s'assurent du suivi et de l'exécution des travaux.
- réponse aux besoins de la collectivité en matière de moyens généraux

**🟡 Le président propose au conseil communautaire la création :**

- **d'un poste permanent à temps complet à pourvoir par un agent de catégorie B de la filière technique,**
- **d'un poste permanent à temps complet à pourvoir par un agent de catégorie C de la filière technique.**

Il est également proposé une mise à jour du tableau des effectifs au regard de ces créations de postes.

5. **Création d'un emploi non permanent pour un contrat de projet – chef de projet petites villes de demain**  
→ **Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

**RAPPORT**

Monsieur Blanc rappelle aux membres du conseil communautaire le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique. Il s'agit d'une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent (entre 1 an et 6 ans) afin de répondre à la mise en œuvre d'un projet particulier défini (objet, objectifs, durée...).

Une opération particulière à mener à bien au sein du pôle ingénierie développement territorial permettrait le recrutement sous forme de contrat de projet à savoir : le programme « petites villes de demain » (porté par l'Etat et ses partenaires, qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire). Ce programme piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), est déployé sur l'ensemble du territoire national et est décliné localement. Sur la communauté de communes, l'ensemble des polarités de bassin de vie a candidaté en novembre 2020 ; la commune de Crémieu a été retenue.

Il est proposé d'avoir recours au contrat de projet afin de recruter un chef de projet dont les objectifs seront :

- La conception et le pilotage du projet territorial,
- La programmation des actions opérationnelles,
- L'animation d'un réseau de partenaires locaux ainsi que la participation au réseau national (formation et échanges d'expériences),
- Le conseil aux instances décisionnelles.

La réalisation du programme « petites villes de demain » se ferait en plusieurs phases et débiterait par une première période d'étude de 18 mois qui pourrait aboutir à la réalisation d'actions allant jusqu'à 5 ans.

Le poste de chef de projet est financé à hauteur de 75% par l'État.

La procédure de recrutement de l'agent en contrat de projet doit répondre à chacune des étapes de recrutement des contractuels.

Le contrat de projet s'applique à toutes les catégories (A, B ou C). Dans le cadre du projet précité et de la définition des missions, il convient de privilégier la catégorie A pour le chef de projet « petites villes de demain ».

- **Le président propose au conseil communautaire la création d'un poste non permanent à temps complet, à pourvoir par un agent en contrat de projet afin de mettre en œuvre le programme « petites villes de demain » (recrutement d'un contractuel de catégorie A).**

Il est également proposé une mise à jour du tableau des effectifs au regard de cette création de poste.



**6. Création d'un emploi permanent au secrétariat général – service de remplacement**  
→ **Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

**RAPPORT**

Le secrétariat général a été créé lors du conseil communautaire du 22 octobre 2020. Cette direction répond notamment à la volonté d'assister les élus et les services de l'intercommunalité. Il regroupe les assistantes de direction qui étaient antérieurement rattachées au président, au DGS et DGA. Cette organisation a permis de passer de 5 postes à 4.

Actuellement, le secrétariat général est composé de :

- une secrétaire générale,
- quatre assistantes de direction polyvalentes.

Les missions du service sont :

- questure : préparation, organisation et suivi des assemblées,
- organisation et méthodologie des processus administratifs,
- assistance de la direction générale (DGS/DGA), des directions et de la présidence.

D'autre part, les communes font régulièrement état de leur besoin de remplacement des agents absents. Il est donc proposé de créer au sein du secrétariat général un poste de chargé de remplacement, d'en assumer le portage salarial et d'organiser la mise à disposition des communes qui en feraient la demande.

Un groupe de travail au sein du comité de travail « coopération, mutualisation avec les communes » est chargé de travailler à une proposition de règlement de fonctionnement intégrant les modalités financières de la mise à disposition. Celles-ci seront formalisées au sein d'une annexe à la convention commune/intercommunalité existante qui fixera les conditions de financement, la nature des fonctions exercées par l'agent mis à disposition, la durée de la mission, les conditions d'emploi ainsi que les modalités de contrôle et d'évaluation des activités de l'agent.

- **Le président propose au conseil communautaire la création d'un poste permanent à temps complet, à pourvoir par un agent de catégorie B.**

Il est également proposé une mise à jour du tableau des effectifs au regard de cette création de postes.

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
62	Installation de la fibre optique site Arandon avec le fournisseur Alsatis		2 688 €	

**7. Demande de sortie du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)**

→ **Rapporteur : monsieur Spitzner, vice-président en charge des déchets et de l'économie circulaire**

**RAPPORT**

La Loi NOTRe a induit une révision des cartes intercommunales qui a abouti sur le Nord Isère notamment à l'émergence de deux nouvelles communautés de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- La communauté de communes des Balcons du Dauphiné qui rassemble 47 communes pour 74 500 habitants
- La communauté de communes des Vals du Dauphiné qui regroupe 36 communes pour 64 000 habitants.

Ces deux structures regroupent des territoires couverts par trois syndicats mixtes en charge de la politique déchets des ménages et assimilés :

- Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND),
- Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Morestel,
- Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Guiers.

Le SICTOM de la région de Morestel intervient sur une partie du territoire des seules communautés de communes Balcons du Dauphiné et Vals du Dauphiné.

Une étude de l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire a permis de dégager un scénario de réorganisation à deux syndicats mixtes.

- Pour la communauté d'agglomération Porte de l'Isère, la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné et la communauté de communes de l'Est Lyonnais, un service organisé par le SMND.
- Pour la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la communauté de communes des Vals du Dauphiné et la communauté de communes Val Guiers, un service organisé par un syndicat structuré autour du SICTOM de la région de Morestel, auquel adhérerait le SICTOM du Guiers.

L'organisation institutionnelle envisagée permet ainsi de maintenir deux syndicats mixtes de gestion de déchets ménagers et assimilés au service de deux ensembles de trois EPCI. Les deux ensembles territoriaux sont rendus plus homogènes en termes de typologie de population, urbaine pour le SMND et rurale pour le SICTOM de la région de Morestel élargi.

Les deux ensembles, plus cohérents, pourront :

- Mieux coordonner, de manière homogène et réglementaire, les financements portés par les intercommunalités membres,
- Mettre en œuvre une organisation, adaptée aux enjeux locaux, des évolutions nécessaires du service par les deux syndicats (extension des consignes de tri, tri à la source des biodéchets, réduction programmée des capacités d'enfouissement, prévention des déchets...).

Les prochaines étapes seront les conditions de sortie, la modification des statuts du SICTOM de Morestel et la demande d'adhésion audit SICTOM de Morestel pour la partie du territoire non couverte par le syndicat. Elles devront être actées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour obtenir les premiers arrêtés inter préfectoraux.

- **Le président propose au conseil communautaire d'approuver la demande de sortie du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
20	Remboursement aux abonnés de la régie des eaux		1 472,56 €	
61	Remboursement aux abonnés de la régie des eaux		399,79 €	

**8. Convention d'adhésion petites villes de demain Crémieu**  
→ **Rapporteur : le président**

**RAPPORT**

Le programme petites villes de demain, porté par l'Etat et ses partenaires, vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Ce programme piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), est déployé sur l'ensemble du territoire national et est décliné localement.

Sur la communauté de communes, l'ensemble des polarités de bassin de vie a candidaté en novembre 2020 ; seule la commune de Crémieu a été retenue.

Des moyens sont mis à disposition de la commune et de la communauté de communes afin d'accompagner la définition de la stratégie globale et multithématique dont certaines en lien direct avec les compétences de la communauté de communes (volet habitat / économie / mobilité...), de favoriser la mise en réseau et le partage d'expérience et l'accès à des financements ciblés. Afin de renforcer les compétences de la commune et de la communauté de communes pour concevoir et piloter le projet, un poste de chef de projet subventionné à hauteur de 75 % devra être créé.

Dans ce cadre, une convention d'adhésion petites villes de demain doit être signée ; elle a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Ainsi la convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer leurs intentions dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires,
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

La communauté de communes s'engage à se saisir de ce projet afin de capitaliser l'expérience pour qu'elle serve aux communes, polarités de bassin de vie, du territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) qui sera conclu entre l'Etat et les collectivités.

**🟡 Le président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer la convention d'adhésion.**

9. Acquisition des parcelles appartenant à madame et monsieur Royer, cadastrées sections B 2575 et 2576 situées sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin.

→ Rapporteur : monsieur Giroud, vice-président en charge de l'urbanisme et de la stratégie foncière

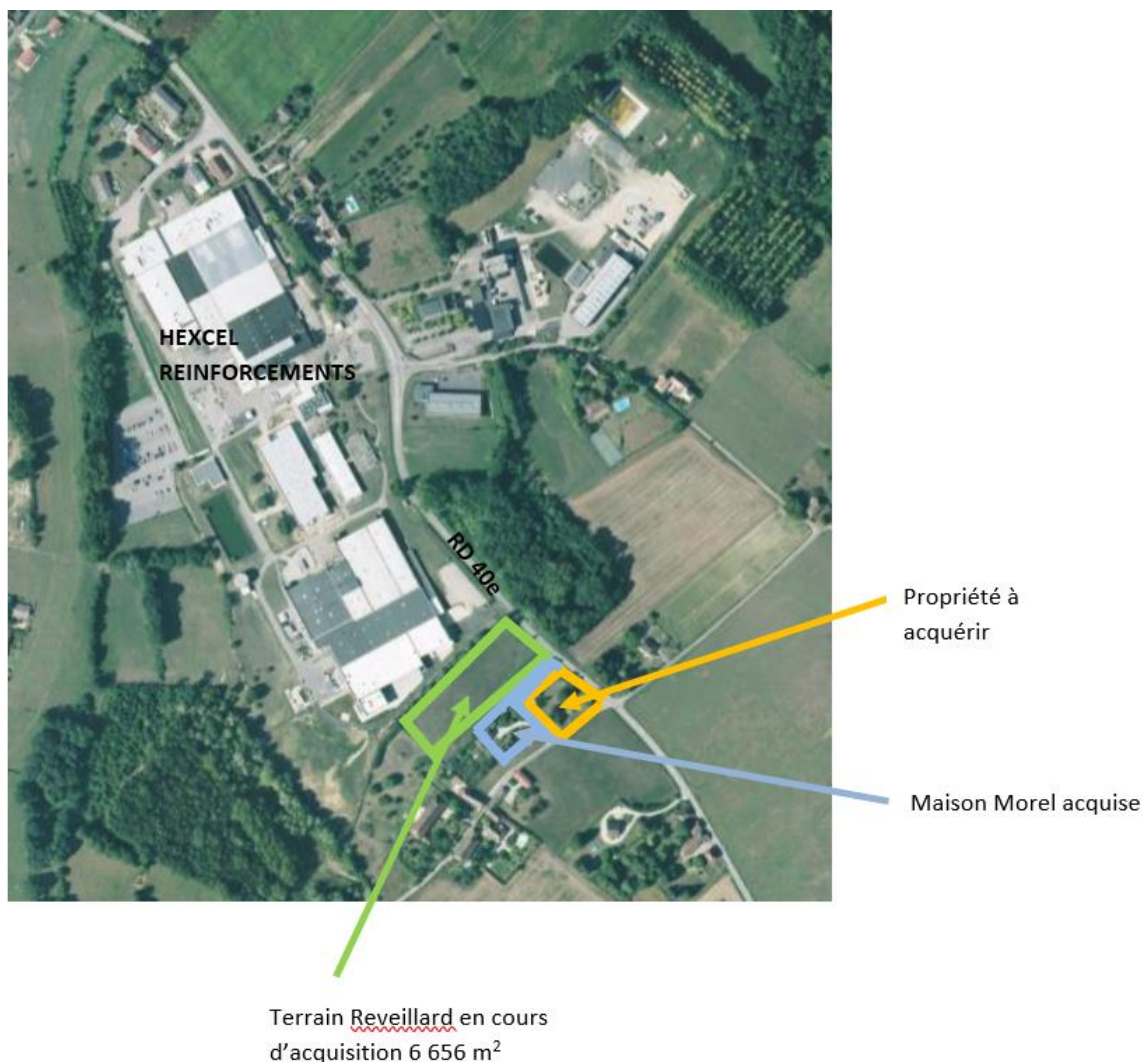
### RAPPORT

Dans le cadre de l'accompagnement du développement des entreprises et du maintien des entreprises sur son territoire, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a décidé de mener une politique de veille foncière autour des pôles économiques.

Dans ce cadre, la communauté de communes a l'opportunité d'acquérir une propriété composée d'une maison d'environ 250 m<sup>2</sup> et sa parcelle de terrain d'une surface de 3 470 m<sup>2</sup> environ appartenant à madame et monsieur Royer, située aux Avenières Veyrins-Thuellin et à proximité de la société Hexcel Reinforcements, localisée dans la zone d'activités des Nappes.

Ainsi, il est proposé d'acquérir ce bien au prix de 290 000 €. Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de la communauté de communes et qu'une consultation des services de France Domaine a été faite le 11 janvier 2021.

Il est également précisé que l'acquisition sera conclue au prix de 290 000 € net vendeur avec une jouissance différée de 1 an à dater de la signature de l'acte et que le prix de vente sera versé par la communauté de communes dès le jour de la signature à concurrence de 98 % et à terme à concurrence de 2 % le jour de la remise des clefs.



- Le président propose au conseil communautaire d'acquérir ce bien pour un montant de 290 000 €. Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de la communauté de communes.

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021

	Objet	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
22	Réalisation d'analyses de l'air dans les crèches		5 664€ TTC	
23	Demande de subvention : "Atlas de la biodiversité communale 2021"	234 000€ (projet = 292 500€)		
24	Déplacement de l'aire de vidange des campings cars à Morestel sur le parking de ViaRhôna à Morestel - Entreprise Paillet		19 347,60€ TTC	
25	Avenant à la mission d'ordonnancement : pilotage de la coordination dans le cadre de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu		3 360 €	
26	ZA la Rivoire à Corbelin - Entretien 2021 - GSP Services		7 852,80 €	
27	Crèche les Marmousets à Montalieu-Vercieu - Entretien 2021 - Société GUICHERD PAYSAGES		2 544€	
28	Crèche l'Isle aux Loupiots à la Balme les Grottes - Entretien 2021 - Société GUICHERD PAYSAGES		1 926 €	
29	RAM Tignieu - Entretien 2021 - Société GUICHERD PAYSAGES		960 €	
30	ZA Beptenoud Nord à Villemoirieu - Entretien 2021 - Société GUICHERD PAYSAGES		5 868 €	
31	ZA Buisson Rond à Villemoirieu - Entretien 2021 - Société GUICHERD PAYSAGES		12 408 €	
32	ZA Les Sambêtes à Saint Romain de Jalionas - Entretien 2021 - Société GUICHERD PAYSAGES		9 276 €	
33	ZA Les Serpollières à Saint Romain de Jalionas - Entretien 2021 - Société GUICHERD PAYSAGES		9 024 €	
34	ZA Les Tribouillères à Crémieu - Entretien 2021 - Société GUICHERD PAYSAGES		7 956 €	
35	Site communautaire de Saint Chef - Entretien 2021 - Société les jardins du Val Rupéen		4 692 €	
36	ZA du Rondeau de Saint Chef - Entretien 2021 - Société les jardins du Val Rupéen		8 808 €	
37	ViaRhôna - Entretien 2021 - Les Jardins Vignolais		6 960 €	
38	ZA de Charray à Vézeronce Curtin - Entretien 2021 - Les Jardins Vignolais		1 104 €	
39	ZA Levaz Basse à Vézeronce Curtin - Entretien 2021 - Les Jardins Vignolais		2 148 €	
40	ZA Pôle Galilée à Morestel - Entretien 2021 - Les Jardins Vignolais		7 272 €	
41	Crèche l'Isle aux Enfants à Crémieu - Entretien 2021 - Société Jordan Père et Fils		1 896 €	
42	Site communautaire de Villemoirieu - Entretien 2021 - Société Jordan Père et Fils		5 520 €	
43	Voie verte - Entretien 2021 - Société Jordan Père et Fils		20 496 €	
44	Site rue Jacquard - ZA du Bert – Les Avenières		592,80 €	

	VeyrinsThuellin			
45	Entretien de l'aire de saut en longueur de la piste d'athlétisme située à Morestel - Entretien 2021 - Société Parcs et Sports		891 €	
46	Entretien du terrain de football situé à Morestel - Entretien 2021 - Société Parcs et Sports		2 400 €	
47	Crèche l'Isle aux Bambins à Frontonas - Entretien 2021 - Société Paysages Services		2 670 €	
48	ZA des 4 vies à Frontonas - Entretien 2021 - Société Paysages Services		5 032,80 €	
49	ZA des Prairies à Frontonas - Entretien 2021 - Société Paysages Services		8 739,60 €	
50	ViaRhôna - Secteurs de Brangues à Sault Brénaz - Entretien 2021 - Société SARTEL		19 008 €	
51	ZA des Petites Champagnes à Hières sur Amby - Entretien 2021 - Société SARTEL		4 290 €	
52	Piste d'athlétisme située à Morestel - Entretien 2021 - Société Synthétique Service		3 120 €	
53	Secteur des Avenières Veyrins Thullin - ZA du Bert, ZA du Perrier, Maison Paradis, Crèche les Galopins – Entretien 2021-Société Vacher paysages		10 631,52 €	
54	ZA du Mont Revolon à Montalieu-Vercieu/ ZA de l'étang à Bouvesse-Quirieu/ Crèche à Porcieu-Ambagnieu - Entretien 2021 - Société Vacher paysages		19 510,80 €	
55	Site communautaire de Morestel + Parc d'activités des Couleurs Arandon-Passins - Entretien 2021 - Vacher Paysages		9 588 €	
56	Crèche Gavroche à Creys Mépieu - Entretien 2021 - Société Vacher Paysage		739,08 €	
57	Etangs de la Serre à Arandon-Passins - Entretien 2021 - Société Vacher Paysage		9 512,21 €	
58	Abords du site de Morestel, accès piste d'athlétisme et parking, terrain de foot, gymnase, maison de santé, piscine, crèche les Titous - Entretien 2021 - Société Vacher Paysage		19 184,40 €	
59	Crèche la Farandole des Petits Pas à Salagnon - Entretien 2021 - Société Vert d'eau Paysage		3 883,50 €	
60	Constitution de servitudes entre la communauté de communes et madame Combe et monsieur Barge – Accès entreprises de la ZA des Petites Champagnes à Hières sur Amby			x



Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021

	Objet	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
07	Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la commune de Montalieu-Vercieu, la communauté de communes les Balcons du Dauphiné et l'Epora (Site manudo – 38A020)			X
08	Cession d'une parcelle de terrain à madame et monsieur Devilla –Zone d'activités du Mont-Revolon à Montalieu-Vercieu	87 948 €		
09	Charte de coopération économique et sociale avec Aéroports de Lyon			X

10. Festival Isle en Scène 2021 - Programmation et modification de la tarification.

➔ Rapporteur : madame Pourtier, vice-présidente en charge de la culture, de la gestion des équipements sportifs et de l'avenir médical.

RAPPORT

Le contexte sanitaire n'étant pas favorable au maintien du festival Isle en Scène initialement prévu du **14 au 21 mai 2021** ; il est proposé de réunir les deux festivals de la collectivité sur le domaine Paul Claudel à Brangues.

*Le Solstice de Brangues* se tiendra du 18 au 27 juin prochain, *l'Isle en Scène* peut être reporté du samedi 03 au lundi 05 juillet 2021.

Deux groupes ne sont plus disponibles : Pony Pony Run Run et l'ARFI. Le groupe Pony Pony Run Run ne sera pas remplacé, le spectacle famille sera remplacé par une proposition de concert rock jeune public, et André Manoukian sera finalement accompagné par Elodie Frégé. Le report de la programmation s'inscrit selon le calendrier suivant :

IES 2021	Avant-scène	Concert du soir
Samedi 03/07	16h : concert Rocky Bad Billy 18h : Bal participatif 19h : Soul R and Pulse	21h : André Manoukian et Elodie Frégé
Dimanche 04/07	14h : Tremen 16h : Coverclub	18h : Leila Huisoud
Lundi 05/07	19h : They call me Rico	21h : Les Négresses Vertes

Cette nouvelle programmation modifie la tarification des pass telle qu'elle a été votée lors du conseil communautaire de février 2021.

Le conseil communautaire avait voté un pass pour les 3 spectacles principaux.

En vue de la nouvelle programmation, il est proposé la mise en place d'un pass :

- tarif plein pour l'achat de 3 spectacles (hors concert Famille) : **55€** au lieu de 64€
- tarif réduit pour l'achat de 3 spectacles (hors concert Famille) : **40€** au lieu de 48€

Les tarifs réduits s'appliquent aux personnes suivantes : moins de 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, allocataire RSA.

 **Le président propose au conseil communautaire propose la modification des tarifs telle que proposée.**

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/03/2021 au 31/03/2021

	Objet	Recette	Dépenses	Sans impact financier
21	Demande de subvention auprès du département de l'Isère – Soutien aux relais d'assistant(e)s maternel(le)s	RAM MORESTEL = 4 573,47 € RAM MONTALIEU = 3 048,98€ RAM CREMIEU = 2 x 3 048,98€ RAM TIGNIEU = 2 X 3 048,98€ RAM SALAGNON = 3 048,98€ RAM LES AVT = 2 439,18€ Montant global = 25306.53€		

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES